



50 ans  
1969 | 2019

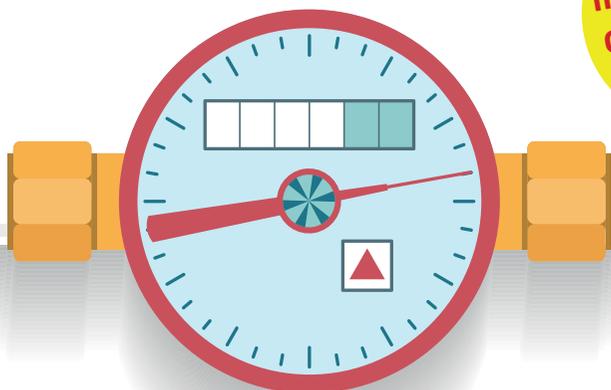
# GUIDE pratique

## Installation de compteurs d'eau

### Installation de compteurs d'eau froide et d'eau chaude avec télé-relevé **Économies et tranquillité assurées !**

Une installation obligatoire aux nombreux avantages pour vous

- ✓ Maîtrise des consommations d'eau
- ✓ Relevé et suivi des consommations à distance
- ✓ Télé-relevé sans application de forfait
- ✓ Détection de fuites d'eau
- ✓ Espace personnel en ligne



**installation  
obligatoire**

# Installation de compteurs : ce qu'il faut savoir

Il s'agit d'un important investissement pour l'Office et autant d'avantages pour vous, locataires de Hauts-de-Seine Habitat. Avec ces compteurs nouvelle génération, vous êtes tranquille. Plus besoin d'être présent grâce au télé-relevé de vos consommations d'eau. Vous payez ce que vous consommez. Vous surveillez et maîtrisez vos dépenses, en détectant les consommations anormales et en évitant tout gaspillage.

**55 904**  
Nouveaux  
compteurs  
à installer

## Ce qui change pour vous ?

Votre nouveau compteur individuel permettra de mesurer avec une grande précision la quantité d'eau consommée dans votre logement. Avec votre nouveau compteur, c'est votre consommation réelle d'eau qui sera régularisée chaque trimestre. Ce dispositif permettra également d'informer l'Office et vous-même d'éventuelles anomalies : surplus de consommation, fuites d'eau...

## Télé-relevé : comment ça marche ?

Votre nouveau compteur sera équipé d'un système de télé-relevé qui transmettra automatiquement les données de consommations. Vous n'aurez plus besoin d'être présents chez vous pour la relève de vos index ou à communiquer ces derniers. Votre compteur ne nécessitera aucun branchement électrique ni de recours à une antenne relais. Sa puissance d'émission sera très réduite et comparable à un bip de garage.

## Suivez vos consommations sur un espace personnel dédié

Les index de consommation seront affichés sur votre nouveau compteur et sur un espace personnel en ligne qui vous sera entièrement dédié. Grâce à cet espace personnel sécurisé, vous pourrez mieux maîtriser vos consommations et en vérifier l'exacte facturation.



*Le dispositif «Alerte fuite» vous permettra d'être alertés, via votre espace personnel, de consommations anormales pouvant être liées à des fuites d'eau.*

# Comment se déroulera l'intervention ?

## 1 • Avant l'intervention de l'entreprise

Vous serez prévenus par voie d'affichage dans le hall et par boitage **8 jours avant la date de passage** de l'entreprise OCEA ou ISTA, en fonction de votre lieu de résidence.

## 2 • Le jour de l'intervention

La **présence d'une personne majeure** dans votre logement sera indispensable pendant la durée totale de l'intervention. Une signature vous sera demandée pour **valider votre index de dépose** de votre ancien compteur, y compris si celui-ci est situé dans une gaine technique en parties communes, avant l'installation du nouveau. Attention : des coupures d'eau pourraient être prévues pendant la période d'intervention.

Pour une intervention efficace  
et dans votre intérêt, veillez à :

- Laisser le libre accès aux éléments de coupure d'eau
- Fermer tous vos robinets
- Approvisionnez-vous en eau si besoin
- Mettre en sécurité vos animaux de compagnie
- Réserver un bon accueil au technicien

### **Attention : l'installation de votre compteur est imposée par la loi**

L'Article R135-1 du Décret n°2007-796 du 10 mai 2007 impose l'installation de compteurs individuels d'eau avec relevé à distance des index de consommation : « l'installation permettant de déterminer la quantité d'eau froide dans les immeubles à usage principal d'habitation, mentionnée à l'article L. 135-1, doit être compatible avec une relève de la consommation d'eau froide sans qu'il soit nécessaire de pénétrer dans les locaux occupés à titre privé ». Vous ne pourrez donc pas vous opposer à cette installation. À défaut, l'entreprise missionnée par l'Office vous adressera un courrier recommandé avec accusé de réception vous informant notamment des conséquences en cas d'absence répétées ou de refus.

## Et si l'on ne gaspillait plus l'eau ?

Adoptez ces quelques gestes simples qui vous permettront de réduire votre consommation d'eau et de faire des économies, tout en participant à la préservation de cette ressource vitale.

### Conseil

- ✓ Je repère et fait réparer les fuites d'eau partout où elles se trouvent
- ✓ Je préfère les douches aux bains  
**1 bain est égal à 3 douches**
- ✓ J'évite de laisser l'eau couler inutilement, notamment pendant le brossage des dents
- ✓ Je fais tourner mon lave-vaisselle et mon lave-linge uniquement quand ils sont pleins
- ✓ Je préfère l'achat d'appareils électroménagers à faible consommation d'eau



Encore plus d'éco-gestes dans notre guide disponible sur [www.hautsde-seinehabitat.fr](http://www.hautsde-seinehabitat.fr)

### Attention aux litres

- Brossage de dents = 10 L/min
- Bain = 150 L à 200 L
- Douche = 30 L à 80 L
- Goutte à goutte = 4 L/heure 120 €/an
- Fuite chasse d'eau = 25 L/heure 700 €/an

### Hauts-de-Seine Habitat

45 rue Paul Vaillant-Couturier  
92300 Levallois-Perret

[www.hautsde-seinehabitat.fr](http://www.hautsde-seinehabitat.fr)

flyer disponible en ligne

